

Résumé

Contexte et objectifs

Fin janvier 2018, 18 cantons offraient la possibilité de se faire vacciner contre la grippe et aussi contre d'autres maladies selon les cantons dans une pharmacie, sans présenter d'ordonnance médicale. La vaccination en pharmacie est une offre facile d'accès (à bas seuil d'accès) qui doit contribuer à améliorer la couverture vaccinale de la population. Jusqu'à présent relativement peu d'analyses ont été menées sur les activités des pharmacies en matière de vaccination. C'est pourquoi cette étude présente un inventaire complet de la diffusion, la conception, l'utilisation et l'impact de la vaccination proposée par les pharmacies. Par ailleurs, un éclairage est apporté par les avis et les expériences faites jusqu'à présent par les pharmaciennes et les pharmaciens. L'étude se focalise sur la vaccination contre la grippe.

Bases de données et méthode

La base de données est constituée d'un côté par les données de vaccination fournies par les pharmacies (base de données phS-net.ch) des saisons de grippe 2016/2017 et 2017/2018, du pool tarifaire des assureurs-maladie ainsi que des données de l'assurance-maladie CSS. Des informations complémentaires ont été récoltées au moyen d'un sondage en ligne mené auprès des pharmacies situées dans les cantons qui autorisent les vaccinations. L'évaluation a utilisé diverses approches statistiques tenant compte en particulier du fait que l'on ne disposait que d'une enquête partielle.

Principaux résultats

L'offre des vaccinations en pharmacie et leur utilisation ont nettement augmenté entre les saisons de grippe 2016/2017 et 2017/2018: le nombre de pharmacies proposant des vaccinations a grimpé de 320 à 464 (+45%) et le nombre de vaccinations contre la grippe est passé de 8366 à 19 648 (+135%)¹. L'augmentation de 56% du nombre de vaccinations par pharmacie indique que l'offre commence à être bien connue des clients. Les résultats montrent que l'introduction de la vaccination a pu globalement augmenter la couverture vaccinale. Rien n'indique de façon probante qu'il y aurait eu des déplacements importants des cabinets médicaux vers les pharmacies: en 2016, le nombre de vaccinations contre la grippe effectuées dans les cabinets médicaux a même dépassé celui de 2014. Un autre résultat pertinent est que la campagne d'information et la prise en charge des coûts par l'assurance CSS ont débouchés sur une nette augmentation des vaccinations contre

¹ Ces chiffres n'incluent que les pharmacies affiliées à pharmaSuisse et se rapportent aux dates limites du 31 janvier 2017 et 2018.

la grippe, cependant l'impact de la vaccination sur les frais de maladie est trop peu précis pour pouvoir formuler des conclusions statistiques sûres.

Le questionnaire mené auprès des pharmacies révèle que la vaccination contre la grippe coûte en moyenne 38 francs. Près de 80 % des vaccinations effectuées dans les pharmacies étaient des vaccinations contre la grippe. De nombreuses pharmacies proposent aussi la vaccination contre l'encéphalite à tiques (FSME), l'hépatite A et B et contre d'autres maladies. Parmi les motivations importantes qui les poussent à introduire la vaccination, les pharmacies citent l'amélioration de la prestation, le positionnement en matière de prévention, la fidélisation de la clientèle et l'augmentation de la couverture vaccinale. Les obstacles et les difficultés les plus fréquents cités ont surtout été la formation postgrade jugée plutôt contraignante, les coûts d'infrastructure élevés et les limitations liées aux autorisations cantonales.² Parmi les possibilités de développement de l'offre, les pharmaciens citent l'extension de la vaccination à d'autres groupes cibles (notamment aux personnes avec maladies bien traitables et maladies chroniques) et l'intégration d'autres vaccins (p. ex. FSME et diphtérie-tétanos).³ Un sondage mené auprès des pharmacies situées dans des cantons autorisant la vaccination en pharmacie mais qui ne font elles-mêmes pas de vaccinations a révélé que près de 30 % d'entre elles aimeraient introduire cette offre d'ici 2019, ce qui indique que le nombre de vaccinations en pharmacie va encore augmenter ces prochaines années.

En outre, le nombre de pharmacies qui proposent la vaccination va également continuer d'augmenter.⁴

Conclusions

L'étude montre que l'offre encore récente de «vaccination en pharmacie» a déjà atteint un degré élevé de diffusion et qu'elle répond à un besoin des clients. Les résultats indiquent que l'introduction de l'offre de vaccination pourrait avoir entraîné une légère augmentation de la couverture vaccinale contre la grippe, répondant ainsi à la stratégie de vaccination de la politique de santé. Bien que l'introduction de l'offre de vaccination ait été ou soit en partie liée à des difficultés, les pharmacies sont très positives à l'égard de la nouvelle prestation et sont disposées et intéressées

² En raison de la modification de la loi sur les professions médicales (LPMéd) de 2015, les pharmaciens/acquerront désormais les compétences en matière de vaccination durant leur formation universitaire déjà. La formation actuellement jugée contraignante sera alors simplifiée.

³ Il est important de souligner que le type de vaccin que les pharmaciens sont actuellement autorisés à administrer change d'un canton à l'autre. La vaccination contre la FSME est déjà possible dans certains cantons mais ne l'est pas dans d'autres.

⁴ En mai 2018, un nouveau canton (Bâle-Ville) a également autorisé la vaccination en pharmacie sans ordonnance médicale. Plusieurs autres cantons devraient suivre.

à étendre l'offre existante à d'autres groupes cibles et à la compléter par d'autres vaccinations si les conditions cadres sont créés.